MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale de l'industrie de la Recherche et de l'Environnement du Limousin

Division Environnement Industriel et Sous-sol

Rapport d'inspection du site minier uranifère

de La Besse, le 4 novembre 2009

La DRIRE a procédé le 4 novembre 2009 à une inspection du site minier uranifère de La Besse, communes d'Auriac et de Saint-Julien-aux-Bois.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DRIRE, en présence de Christian Andrès et Gwenaelle Cadoret d'AREVA NC; madame le maire d'Auriac et monsieur le maire de Saint-Julien-aux-Bois ont été invités à formuler leurs observations et à accompagner l'inspection.

Les mesures de terrain ont été effectuées au moyen d'un scintillateur de prospection de type SPP2 (mesures exprimées en chocs par seconde ou c/s) et par un minitrace gamma pour l'exposition des personnes (en micro-sievert par heure ou μ Sv/h).

Situation du site

Le site minier de La Besse regroupe d'anciens travaux miniers souterrains, ainsi que plusieurs mines à ciel ouvert aujourd'hui remblayées par des stériles miniers ; le site de La Besse a été exploité en plusieurs étapes, de 1960 à 1994, sous le régime du permis d'exploitation puis de la concession ; il a donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux, à un arrêté préfectoral dit de « premier donné acte » (02/04/1997) et à un arrêté préfectoral d'arrêt de la surveillance (05/07/1999).

Le bruit de fond radiologique, mesuré sur des prairies voisines, est de l'ordre de 100 c/s SPP2.

Il convient de noter que les terrains d'assiette de ce site appartiennent à des propriétaires privés et qu'ils sont tous accessibles.

Inspection de La Besse

Le carreau minier et l'ancienne descenderie présentent des activités radiologiques de l'ordre de 500 c/s SPP2, soit 0.55 à 0.6 μ Sv/h (environ 5 fois le bruit de fond).

Ressources, territoires, habitats et logente Énergie et climat. Developpement durable ention des risques. Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir La verse à stériles miniers présente des activités radiologiques de l'ordre de 1 000 c/s SPP2 et les prairies de l'exploitation à ciel ouvert de l'ordre de 300 à 800 c/s.

Ainsi, toutes les activités radiologiques relevées sont notablement supérieures au bruit de fond naturel et peu documentées dans les rapports d'AREVA NC.

1) Je demande à AREVA NC de procéder – pour le 28 février 2010 - à un « plan compteur » de l'ensemble du site, afin de localiser la pollution des sols en surface et de procéder à des analyses de sol (carottage) et d'herbe sur les paturâges, notamment aux endroits les plus pollués.

* * *

Lors de la visite, monsieur le maire de Saint-Julien-aux-Bois a signalé des affaissements sur d'anciens travaux à ciel ouvert; ces affaissements auraient pu atteindre 3 à 4 m de profondeur; en outre, d'après les informations fournies par AREVA NC, le travers-banc et la descenderie ne seraient pas remblayés; se pose donc la question de la stabilité des terrains, tant pour les anciens travaux à ciel ouvert que pour les travaux souterrains.

Enfin, un puits (P3 ?) n'est pas mis en sécurité et laisse apparaître en surface une excavation de 3 m sur 3 m, dont la profondeur n'a pu être évaluée.

2) Je demande à AREVA NC

- de procéder pour le 30 janvier 2010 à la mise en sécurité du puits P3 (?);
- d'établir pour le 31 mai 2010 une carte d'aléas « mouvement de terrain » comprenant une étude documentaire et, le cas échéant, des investigations complémentaires ainsi que des propositions de remédiation.

* * *

Lors de l'élaboration du bilan de fonctionnement, AREVA NC a procédé à des mesures de la qualité de l'eau, dans le ruisseau en sortie de la verse à stériles et au point d'exutoire des travaux souterrains ; les mesures effectuées montrent des concentrations faibles en uranium en sortie de verse, plus importantes à l'exutoire (15 μ g/l); par ailleurs, le niveau piézométrique d'ennoyage des travaux, ainsi que les relations avec les eaux souterraines ne sont pas connus.

3) Je demande à AREVA NC – pour le 31 mai 2010 – d'identifier avec précision le niveau d'ennoyage des travaux, ainsi que les voies de transfert des radionucléides dans l'eau.

* * *

A l'issue des investigations demandées – notamment le plan compteur et la carte d'aléa - des restrictions d'usage pourront être proposées au Préfet de la Corrèze.

Marion CENTOFANTI

Dominique BERGOT

Présent pour l'avenir